

Les expérimentateurs* de **TÉLÉRECOURS** le disent :

« La circulation quasi-instantanée des pièces permet à l'ensemble des parties prenantes de gagner en réactivité. »

« J'attends avec impatience la généralisation de cette procédure car notre expérimentation s'est révélée très positive. »

« TÉLÉRECOURS facilite aussi le suivi des dossiers en cours grâce aux différentes fonctionnalités proposées par l'outil. »

« Nous avons réalisé des économies de papier et d'affranchissement et des gains de productivité (reprographie et envoi de courrier). »

Ils apprécient particulièrement :

- > L'**accusé de réception immédiat** sous forme électronique
- > La **conversion automatique** des fichiers en PDF
- > Le paramétrage des **alertes par courriel** pour plusieurs destinataires
- > La **réactivité des échanges** avec la juridiction

*Témoignages de responsables juridiques ayant participé à la phase d'expérimentation sur le contentieux fiscal



TÉLÉRECOURS

un outil pour faciliter vos échanges avec les juridictions administratives

TÉLÉRECOURS, de quoi s'agit-il ?

Une plateforme Internet de communication avec les juridictions administratives (tribunaux administratifs, cours administratives d'appel et Conseil d'État) permettant pour tous les contentieux :

- > L'envoi des requêtes, mémoires et pièces
- > La réception des actes de procédures

TÉLÉRECOURS, qui est concerné ?

Toutes les parties représentées par un avocat ainsi que les administrations et les organismes de droit privé chargés d'une mission de service public.

TÉLÉRECOURS, c'est pour quand ?

- > À partir du 2 avril 2013 : à la section du contentieux du Conseil d'État
- > À partir du 3 juin 2013 : dans les cours administratives d'appel de Nancy et de Nantes et les tribunaux administratifs de leur ressort
- > À partir de l'automne 2013 : généralisation à toutes les juridictions de France métropolitaine
- > À partir de 2015 : généralisation aux juridictions d'outre-mer

Plus d'informations et modalités d'inscription sur www.conseil-etat.fr
Rubrique « Démarches & procédures »

Les chiffres clés de la juridiction administrative

- . 220 000 dossiers contentieux par an.
- . 42 juridictions administratives métropolitaines (Conseil d'État, cours administratives d'appel, tribunaux administratifs)

TÉLÉRECOURS un outil pour faciliter vos échanges avec les juridictions administratives

1- Améliorer la qualité de service

- > Amélioration de la **traçabilité (accusés de réception automatiques)** et suivi précis de la vie du dossier)
- > **Vision sur le portefeuille de dossiers en cours** et sur leur contenu
- > **Accessibilité permanente de l'outil** (24/24h et 7/7j) et **réactivité des alertes** avec une notification électronique par courriel

24/24h
7/7j

2- Sécuriser les échanges

- > **Fiabilité des horodatages** et authentification
- > **Signature électronique** possible
- > **Téléchargement du dossier** facilité



Les bénéfices de TÉLÉRECOURS

3- Alléger certaines tâches

- > **Gain de temps** avec la diminution du nombre de déplacements (dépôts de dossiers et de pièces) et de mises sous pli
- > **Réduction des manipulations physiques** de dossiers



4- Réduire les frais généraux

- > Diminution des **coûts d'affranchissement** et de **reprographie**
- > Diminution des **espaces de stockage** pour les dossiers en cours

